



La plupart des personnes qui payent les cotisations de la Sécurité Sociale travaillent pour un employeur. Leur employeur déduit les cotisations de la Sécurité Sociale de leur salaire, égale cette cotisation, et envoie les cotisations à l'Internal Revenue Service, ou IRS et déclare les salaires versés à la Sécurité Sociale. Mais les personnes qui travaillent à leur propre compte doivent déclarer leurs revenus et payer leurs impôts directement à l'IRS.

Vous travaillez à votre propre compte si vous exercez des activités commerciales, une entreprise ou une profession seul ou avec un partenaire. Vous déclarez vos revenus de Sécurité Sociale lorsque vous renvoyez votre déclaration fiscale. Si vos bénéfices nets sont de 400 USD ou plus pour une année donnée, vous devez déclarer vos revenus sur le formulaire "Schedule SE," en plus des autres formulaires fiscaux que vous devez fournir.

Payer vos cotisations de la Sécurité Sociale et de Medicare

Le taux de cotisation de la Sécurité Sociale pour 2008 est de 15,3 % sur les revenus des travailleurs indépendants, jusqu'à 102 000 USD. Si vos bénéfices nets dépassent 102 000 USD, vous continuez à payer seulement les cotisations de Sécurité Sociale qui correspondent à Medicare, laquelle représente 2,9% du reste de vos revenus.

Il y a deux déductions d'impôts sur le revenu qui réduisent vos obligations fiscales.

Tout d'abord, vos bénéfices nets issus de vos travailleur indépendant sont réduits d'un montant correspondant à la moitié de la totalité de vos cotisations de Sécurité Sociale. Ceci est semblable à la manière dont les employés sont traités en vertu des lois fiscales, car la part de cotisation de Sécurité Sociale parce que la responsabilité de l'employeur n'est pas considérée comme partie du salaire de l'employé.

Ensuite, vous pouvez déduire la moitié de vos cotisations de Sécurité Sociale sur le formulaire 1040 de l'IRS. Cependant, la déduction doit être effectuée sur le revenu brut normal lorsque vous déterminez le montant de votre revenu brut ajusté. La déduction ne peut être une déduction fiscale accordée aux particuliers et elle ne doit pas être présentée sur le formulaire "Schedule C."

Si vous percevez un salaire, en supplément de vos revenus en tant que travailleur indépendant, les impôts sur le salaire sont payés d'abord. Cependant, cette règle est importante seulement si le total de vos revenus est plus que 102 000 USD. Par exemple, si vous avez perçu 30 000 USD de salaire et 40 000 USD de revenus en tant que travailleur indépendant en 2008, vous payez les cotisations appropriées de la Sécurité Sociale sur les deux types de revenus. Cependant, et ce pour 2008, si votre salaire est de

74 500 USD et que vos bénéfices nets en tant que travailleur indépendant sont de 28 300 USD, vous ne payez pas deux fois les cotisations de la Sécurité Sociale sur des revenus supérieurs à 102 000 USD. Votre employeur retiendra 7,65 % correspondant aux cotisations de la Sécurité Sociale et de Medicare sur vos 74 500 USD de salaire. Vous devrez payer 15,3 % de cotisations de la Sécurité Sociale et de Medicare sur la première tranche de 27 500 USD de vos revenus en tant que travailleur indépendant et 2,9 % de cotisations de Medicare sur le reste des 800 USD de revenus indépendants.

Crédits de travail

Vous devez avoir travaillé et payé les cotisations de la Sécurité Sociale pendant un certain temps pour avoir droit à des prestations de la Sécurité Sociale. Le temps pendant lequel vous devez travailler dépend de votre date de naissance, mais personne n'a besoin de travailler pendant plus de 10 ans (40 crédits).

En 2008, si vos bénéfices nets sont de 4 200 USD ou plus, vous obtiendrez le maximum annuel de 4 crédits — un crédit pour chaque 1 050 USD de revenus pendant l'année. Si vos bénéfices nets sont moins que 4 200 USD, il vous est encore possible d'accumuler des crédits en utilisant la méthode optionnelle décrit au-dessous.

Tous vos revenus couverts par la Sécurité Sociale sont utilisés pour déterminer le montant de vos prestations de Sécurité Sociale. Il est donc important que vous déclariez tous vos revenus jusqu'au maximum autorisé, comme l'exige la loi.

Déterminer le montant de vos bénéfices nets

Les bénéfices nets pour la Sécurité Sociale sont vos revenus bruts de votre commerce ou entreprise, moins les déductions professionnelles et de dépréciation autorisées.

Certains revenus ne comptent pas pour la Sécurité Sociale et ne doivent pas être comptabilisés quand vous déterminez le montant de vos bénéfices nets :

- Les dividendes issus d'actions et les intérêts d'obligations, à moins que vous les perceviez en tant que courtier en titres et valeurs ;
- Les intérêts provenant de prêts, sauf si vous êtes un organisme de prêts ;
- Les loyers issus de propriétés immobilières, sauf si vous êtes un agent immobilier, ou si vous fournissez régulièrement des services essentiellement au bénéfice du locataire, ou
- Les revenus issus d'une société en commandite.

(verso)

Si vous êtes travailleur indépendant

La méthode optionnelle

Si vos bénéfices nets ne dépassent pas 400 USD, vos revenus peuvent encore compter pour la Sécurité Sociale par le biais de la méthode optionnelle de déclaration. La méthode optionnelle peut être utilisée si le montant de vos revenus bruts est d'au moins 600 USD ou que le montant de votre bénéfice est moins que 1 600 USD.

Vous pouvez utiliser cette méthode optionnelle jusqu'à cinq fois. Vos revenus réels nets doivent être d'au moins 400 USD pendant au moins deux des trois dernières années et vos bénéfices nets doivent être inférieurs aux deux tiers de vos revenus bruts.

Voici comment fonctionne le système :

- Si vos revenus bruts issus de vos activités professionnelles en tant que travailleur indépendant sont compris entre 600 et 2 400 USD, vous pouvez déclarer les deux tiers de vos revenus bruts ou nets réels, ou
- Si vos revenus bruts sont d'au moins 2 400 USD et que vos revenus nets réels sont au maximum de 1 600 USD, vous pouvez déclarer soit les 1 600 USD, soit vos revenus nets réels.

Note spéciale pour les fermiers : Si vous êtes fermier, vous pouvez utiliser la méthode optionnelle de déclaration chaque année. Il n'est pas nécessaire d'avoir perçu des revenus nets réels d'au moins 400 USD pendant une année antérieure. Nous vous suggérons de nous appeler pour obtenir le bulletin *A Guide For Farmers, Growers and Crew Leaders (Une Guide à l'attention des fermiers, cultivateurs, et les chefs d'équipages, Publication N° 05-10025, mais cette publication n'est disponible qu'en anglais).*

Vous devez remplir les formulaires fiscaux fédéraux suivants au plus tard le 15 avril dans chaque année pendant laquelle vous avez perçu des revenus nets réels d'au moins 400 USD :

- Formulaire 1040 (*U.S. Individual Income Tax Return — Feuille de déclaration d'impôts fédéraux individuelle des Etats-Unis*) ;
- Schedule C (*Profit or Loss From Business — Bénéfices ou pertes issus d'une entreprise*) ou le Schedule F (*Profit or Loss From Farming — Bénéfices ou pertes issus d'une ferme*) selon le cas ; et
- Le Schedule SE (*Self-Employment Tax — Impôts sur activités professionnelles indépendantes*).

Ces formulaires peuvent être obtenus de l'IRS et de la plupart des banques et des bureaux de poste. Envoyez la feuille de déclaration d'impôts et les pièces jointes avec votre règlement de l'impôt sur les activités professionnelles indépendantes à l'IRS.

Même si vous ne devez pas d'impôts sur le revenu, vous devez remplir le Formulaire 1040 et le Schedule SE pour payer les cotisations de Sécurité Sociale des travailleurs indépendants. Cette règle s'applique même si vous percevez déjà des allocations de la Sécurité Sociale.

Les entreprises familiales

Les membres d'une famille peuvent diriger ensemble une entreprise. Par exemple, un mari et une femme peuvent être partenaires ou diriger un joint-venture. Si vous dirigez une entreprise en tant que partenaires, vous devez tous deux déclarer votre part de bénéfices en tant que bénéfices nets sur des déclarations de revenus issus d'activités professionnelles indépendantes distinctes (Schedule SE), même si vous présentez une déclaration d'impôts commune. Les partenaires doivent décider le montant de revenus nets devant être déclarés par chacun d'entre eux (par exemple 50 % et 50 %).

Contactez la Sécurité Sociale

Pour plus de renseignements et pour obtenir des copies de nos publications, consultez notre site Internet, à cette adresse : www.socialsecurity.gov ou appelez le numéro vert : **1-800-772-1213** (les sourds et malentendants peuvent appeler notre numéro de télécopieur : **1-800-325-0778**). Nous pouvons répondre à des questions spécifiques du lundi au vendredi, entre 7h00 et 19h00. Nous communiquons des informations par service de répondeur automatisé accessible 24 heures sur 24. Nous traitons tous les appels de manière confidentielle.

Si vous avez besoin d'un interprète dans vos rapports avec la Sécurité Sociale, nous en mettons un à votre disposition gratuitement. Veuillez appeler notre numéro vert **1-800-772-1213** ; si votre langue est le français, appuyez sur la touche 1 et restez en ligne jusqu'à ce qu'un représentant de la Sécurité Sociale vous réponde. Un interprète français sera contacté et vous assistera en liaison avec votre appel. Si votre affaire ne peut être réglée par téléphone, nous prendrons rendez-vous pour vous au bureau de la Sécurité Sociale le plus proche, et nous prendrons des dispositions pour qu'un interprète français soit présent lors de votre visite.

Nous souhaitons également nous assurer que vous bénéficiez d'un service correct et courtois. C'est la raison pour laquelle il peut arriver qu'un deuxième représentant de la Sécurité Sociale pourra surveiller certains appels téléphoniques.